

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement « ANDI », informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02/ANDI/2019, paru dans les quotidiens nationaux ECH-CHAAB du 15/08/2019 et EL MOUDJAHID du 15/08/2019 ainsi que le BOMOP n° 1668 de la semaine du 25 au 31/08/2019, pour la formation au profit de son personnel dans les thèmes suivants :

- Evaluation économiques des projets d'investissement ;
- Techniques de communication ;
- Gestion des conventions d'investissement dans le cadre des avantages accordé aux projets d'intérêt national ;
- Marketing territorial ;
- Développement informatique.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise	Montant de l'offre en TTC (DA)	Note technique	Délai de réalisation	Critères de choix
INPED	099935072265740	20 365 015.00	57	95 jours	Le seul soumissionnaire pré-qualifié techniquement

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché, peut introduire un recours, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux, auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Industrie et des Mines. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Les autres soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher des services de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.